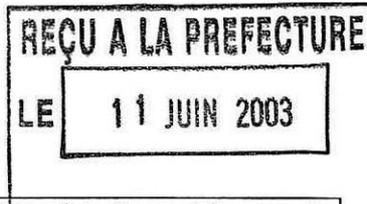


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL**

\*\*\*\*\*  
Séance du 7 mai 2003  
\*\*\*\*\*  
N° 2003-27



<b>Nombre de délégués en exercice :</b>	18	L'an deux mil trois, le 7 mai à dix sept heures, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
<b>Présents :</b>	12	
<b>Date de la convocation :</b>	29 avril 2003	

**Présents :** MM. ANDRIEU, CAMBON, DE MARSAC, DE SANTI, HEBRAL, MASSAT, MOIGNARD, MOUNIE, PLAGES, ROSET, SAUTEDE, STEIN.

**Absents excusés :** MM. ASTRUC, COLLIN (représenté par M. HEBRAL), DAGEN, DESCAZEUX, LLIDO, NONORGUES, ROGER.

**Assistaient à la séance :** Melle LAYMAJOUX (Conseil Général), Melle NACEF (Semateg), Mme LEROUX (Syndicat Mixte).

**OBJET :** Demande de subvention portant sur le projet de réalisation et d'adaptation des quais de transfert des déchets ménagers - fonds européens.

Dans sa séance du 10 décembre dernier, le Comité Syndical approuvait l'avant projet portant sur :

- la réalisation de quatre quais de transfert de déchets ménagers sur les communes d'Auvillar, Caylus, Nègrepelisse et Réalville ;
- l'adaptation des quais existants sur Beaumont de Lomagne et Dieupentale au transfert des emballages ménagers.

M. le Président rappelle alors que pour des contraintes d'espace, l'implantation des quais, sur les sites accueillant par le passé des incinérateurs, nécessitera le démantèlement de ces installations.

Le montant total de cette opération est ainsi estimé à 3 300 000€ H.T et se décompose comme suit :

- études préalables : 50 000€
- travaux quais (mandat, maîtrise d'œuvre et aléas inclus) : 1 120 000€
- travaux voirie (mandat, maîtrise d'œuvre et aléas inclus) : 1 800 000€
- travaux démolitions incinérateurs (mandat, maîtrise d'œuvre et aléas inclus) : 330 000€.

Le planning prévisionnel de réalisation de ces équipements prévoit le démarrage des travaux dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2004 pour une durée moyenne de 6 mois.

**SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ETUDE ET DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS**

Ce projet pourrait être co-financer par les partenaires potentiels que sont l'Europe, l'ADEME et le Conseil Général de Tarn et Garonne.

En conséquence, le plan de financement de l'opération a été établi comme suit :

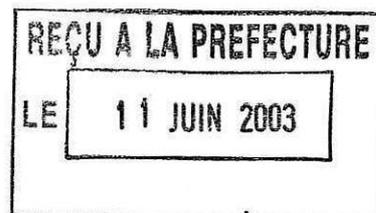
- Conseil Général de Tarn et Garonne : 35% (subvention en annuités) ;
- Europe (FEDER) : 30% ;
- ADEME : 15%
- autofinancement par le Syndicat Départemental (emprunt) :20%.

Il est à noter que le taux de subvention pris en compte par l'ADEME a été estimé, dans la mesure où le programme de soutien financier applicable aux opérations débutant en 2004 ne pourra être connu qu'à l'automne 2003.

Cette opération concourant aux finalités fixées par la mesure 13 du programme objectif 2 pour la période 2000-2006, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention sur la base des éléments évoqués ci-dessus.

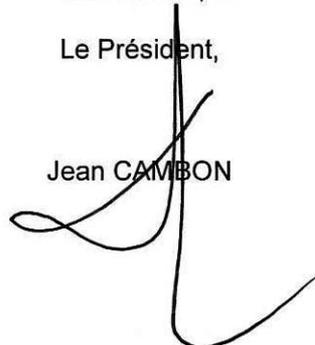
OUI cet exposé et après en avoir délibéré le Comité Syndical à l'unanimité :

- décide de solliciter le soutien financier de l'EUROPE (fonds concerné FEDER) sur le projet de réalisation et d'adaptation des quais de transfert selon les modalités exposées ci-dessus ;
- autorise M. le Président à effectuer les démarches nécessaires pour toutes les modalités d'application de la présente décision et à signer tous les documents s'y rapportant.



ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXECUTOIRE  
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU  
REPRESENTANT DE L'ETAT LE **11 JUIN 2003**  
ET DE SA PUBLICATION LE **11 JUIN 2003**

Montauban, le  
Le Président,  
Jean CAMBON



*Fait et délibéré,  
les jour, mois et an que dessus,*

Le Président,

Jean CAMBON

